

MONTREJEAU

12 MARS 2016

13 h 30

RANDONNEE PEDESTRE

à la découverte de la TOPONYMIE OCCITANE

Boucle de 9 km autour de Montréjeau et de Cuguron

Pré-inscriptions-enseignements :

Françoise 05 61 95 49 60 (HB) - 05 61 79 45 57 (dom) - ostaucomenges@orange.fr

13 h à 13 h 30 : inscriptions définitives à la Petite Halle (à côté de la Mairie)
3 € - Gratuit pour les moins de 18 ans

13 h 30 : Départ

Équipement personnel nécessaire : sac à dos, chaussures de marche, eau.
Ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée offert par les organisateurs.

Tout au long du parcours, un intervenant donnera des explications sur l'origine occitane des noms des lieux traversés et répondra aux questions des randonneurs.

Un fascicule sur la toponymie occitane sera remis aux participants.

Organisation : Eth Ostau Comengés avec la collaboration d'Eco-Rando



Règlement de la randonnée pédestre

« A la découverte de la toponymie occitane »

1- ORGANISATION

La randonnée pédestre « A la découverte de la toponymie occitane » est organisée par l'association Eth Ostau Comengés, en partenariat avec l'association Eco-rando.

2- PARCOURS

Le parcours consiste en une boucle de 9 km autour de Montréjeau en direction de Cuguron et nous fera découvrir un patrimoine immatériel : les noms de lieux occitans de notre région. Elle aura lieu le samedi 12 mars 2016, de 13 h 30 à 17 h. Le départ est fixé sous la petite halle de Montréjeau, l'arrivée aura lieu à l'Hôtel de Lassus.

3- CHRONOMÉTRAGE

Il n'y aura pas de chronométrage.

4- PARTICIPATION

Sous réserve que les marcheurs se soumettent à la charte des organisateurs. La randonnée pédestre est ouverte à toute personne âgée d'au moins 16 ans. Toute personne ne se soumettant pas à l'article 4 du règlement de la randonnée ne pourra prendre le départ.

5- ENGAGEMENT

Les inscriptions auront lieu sous la petite halle de Montréjeau de 13 h à 13 h 30. Une participation de 3 € sera demandée à chaque randonneur (gratuit pour les moins de 18 ans accompagnés d'un adulte).

6- COUVERTURES, PHOTOS, TÉLÉVISION, VIDÉO ET DROIT :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la randonnée, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, il dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

7- DOSSARDS

Aucun dossard n'est prévu.

8- RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera prévu à mi-parcours, un autre à l'arrivée.

9- SERVICE DE SECOURS

La surveillance sera assurée par les encadrants. Tout concurrent dont l'effort sera jugé excessif pourra être interrompu immédiatement par l'organisation.

Une équipe de la Croix Rouge Française sera disponible sur le site de la manifestation.

Chaque randonneur participera sous sa propre responsabilité.

10- SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée par les organisateurs.

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité du code de la route.

Les chaussures de marche sont vivement conseillées.

11- CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Pas de classement.

Les participants seront récompensés par un fascicule toponymique, spécialement édité pour l'occasion.

12- RESPONSABILITÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents, susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

En aucun cas un concurrent ne pourra faire valoir de droit quelconque vis à vis des organisateurs. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement à tout moment si nécessaire, ainsi que d'annuler la course en cas d'intempérie pour raison de sécurité.